



**AGENT DE PRÉVENTION
ET DE SÉCURITÉ - MISE À
JOUR DES
COMPÉTENCES**
FORMATION PRÉSENTIELLE

La formation d'Agent de Prévention et de Sécurité (APS) - Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) est réservée aux Agents de Prévention de Sécurité déjà diplômés et dont la carte professionnelle arrive à échéance. Elle permet une prorogation de 5 ans de votre carte professionnelle obligatoire pour exercer dans les métiers de la sécurité privée.

NATURE DE L'ACTION

Action de formation de maintien et d'actualisation des compétences

OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Actualiser les connaissances relatives à l'évolution de la réglementation en matière de prévention et de moyens de secours.
- Maintenir l'aptitude opérationnelle des agents à travers des mises en situation d'intervention (gestion des fumées, évacuation, secours à victimes).

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 2 mai 2005, le recyclage est obligatoire tous les 36 mois.

PRÉ-REQUIS

Pour s'inscrire au recyclage, le candidat doit justifier des éléments suivants (Annexe V) :

- **Diplôme** : Être titulaire de la qualification SSIAP 1, d'une équivalence (ex: Sapeur-Pompier) ou des anciens diplômes ERP 1 / IGH 1.
- **Expérience professionnelle** : Justifier d'une activité d'au moins 1 607 heures durant les 36 derniers mois dans la fonction d'agent de sécurité incendie.
Note : Si cette condition n'est pas remplie ou si le délai de 3 ans est dépassé, le stagiaire doit suivre une Remise à Niveau (RAN) de 21h.
- **Secourisme** : Être titulaire d'une attestation de secourisme en cours de validité (SST, PSC 1 de moins de 2 ans, ou PSE 1).

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Votre formation de recyclage SSIAP1 en présentiel débute le lundi à 08h30. Votre inscription par téléphone et en ligne est possible jusqu'au vendredi précédent à 17h00.

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

L'accès définitif à la formation est subordonné à la vérification de la complétude du dossier administratif et de la validité des prérequis réglementaires au plus tard 3 jours avant le début du stage.

Une évaluation préalable des prérequis Maîtrise de la langue française est réalisé lors de l'inscription administrative afin d'évaluer la capacité du stagiaire à identifier et retranscrire des anomalies sur une main courante.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme est découpé en 3 parties majeures :

- **Partie 1 : Prévention (5h)**
 - Évolution de la réglementation (nouveaux textes, accessibilité du public).
 - Réalisation d'un examen "blanc" type QCM pour évaluer les connaissances.
- **Partie 2 : Moyens de secours (3h)**
 - Évolution des agents extincteurs et du Système de Sécurité Incendie (SSI).
 - Mise à jour sur les méthodologies d'utilisation des moyens d'extinction.
- **Partie 3 : Mises en situation d'intervention (6h)**
 - Exercices pratiques d'extinction sur feux réels (extincteurs, RIA).

- Mises en situation en équipe constituée : levée de doute, évacuation d'une victime en zone enfumée, utilisation des radios.

DURÉE

14 heures en présentiel (hors temps de déplacement).

PROFIL DES INTERVENANTS

La formation de Recyclage SSIAP 1 est dispensée par une équipe pédagogique composée de formateurs certifiés SSIAP (niveau 1, 2 ou 3), disposant de compétences en adéquation avec les matières enseignées. Conformément à la réglementation en vigueur, au moins l'un des formateurs est titulaire du SSIAP 3 ou d'une qualification équivalente, assurant la conformité du dispositif de formation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum : 4 par session.

Maximum : 15 par session.

ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

Pour la prise de notes, prévoir un cahier ou des feuilles, un stylo et, si besoin, un surligneur.

MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

Formation en présentiel synchrone.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET LOGISTIQUES

Méthodes : Pédagogie active, exercices pratiques, études de cas, démonstrations commentées, apprentissage par simulation.

- **Plateau technique** :
 - SSI de catégorie A fonctionnel,
 - Bac à feux écologiques à gaz (recommandé pour le Var),
 - RIA,
 - Machine à fumée froide.
- **Matériel spécifique** :
 - Mannequin d'évacuation,
 - Émetteurs-récepteurs.
- **Documentation** : Accès aux règlements de sécurité ERP/IGH à jour.

ACCESSIBILITÉ

- L'accessibilité de nos formations est étudiée individuellement en fonction des besoins et de la situation de chaque personne en situation de handicap.
- Un référent handicap, validé par l'AGEFIPH, est à votre disposition pour analyser les possibilités d'adaptation et vous proposer les solutions les plus appropriées.
- Attention : cette formation est accessible sous réserve de faisabilité des gestes de secours.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DU STAGIAIRE

- L'accompagnement du stagiaire est structuré et optimisé grâce à un espace stagiaire accessible en ligne. Après son inscription via l'extranet, il reçoit un e-mail contenant ses codes d'accès à cet espace, où il trouve tous les documents essentiels à sa formation.

- En cas d'absence, le formateur en informe immédiatement l'organisme, qui contacte le stagiaire pour en connaître la raison et prendre les mesures nécessaires, garantissant ainsi un suivi réactif et efficace.
- Trois référents sont mis à disposition pour accompagner les stagiaires :
 - le référent administratif pour les démarches et documents, Gwladys ATACHIAN.
 - le référent pédagogique pour le suivi de la formation, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
 - le référent handicap pour adapter le parcours aux besoins spécifiques, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
- Ils sont joignables depuis l'inscription jusqu'à la fin de la formation, tous les jours ouvrés de de 8h00 à 18h00 :
 - par e-mail à contact@mcf-securite.com
 - par téléphone au 03 83 25 80 33

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

- **Validation** : La présence à l'ensemble des séquences est obligatoire pour valider le stage.
- **Évaluation** : Le centre de formation réalise une évaluation continue lors des séquences pratiques. Une appréciation sur les capacités du stagiaire est transmise à l'employeur.
- **Formalisation** : Délivrance d'une attestation de recyclage conforme à l'Annexe XII de l'arrêté.

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de fin de formation
- Certificat de réalisation
- **Obtention de l'attestation de Recyclage SSIAP 1**
Durée de validité : 36 mois
- Livret du stagiaire Recyclage SSIAP1

DATE

Les dates de formations sont disponibles en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

LIEU

Les lieux de formation sont disponibles en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation est disponible en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

----- (FIN DU DOCUMENT) -----